

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à la Salle des Chevaliers de Colomb, 114 rue Isabelle, Lyster, le 29 mars 2021 à 19 h 35.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL  
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT  
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
Siège #4 - BENOIT JALBERT  
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT  
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Tous les membres du conseil municipal sont présents, ils renoncent à l'avis de convocation et au délai, et consentent à la tenue de la présente séance extraordinaire.

2021-03-56

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2 avril 2021 ;

QUE selon l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

**ADOPTÉE**

2021-03-57

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET AVIS DE CONVOCATION

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADMINISTRATION

3.1 - Modification du calendrier des séances

3.2 - Entente concernant la subvention pour le financement du projet d'habitation Domaine Lysterel - Phase 2

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**3 - ADMINISTRATION**

2021-03-58

**3.1 - Modification du calendrier des séances**

ATTENDU que le conseil municipal avait adopté avec la résolution 2020-12-213 un calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier celui-ci quant à la séance du mois d'avril à cause du congé de Pâques ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la séance prévue lundi le 5 avril à 20 h ait lieu mardi le 6 avril 2021 à 20 h.

**ADOPTÉE**

2021-03-59

**3.2 - Entente concernant la subvention pour le financement du projet  
d'habitation Domaine Lysterel - Phase 2**

ATTENDU QUE le projet d'habitation Domaine Lysterel – Phase II a été déposé à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec ;

ATTENDU QUE le projet de 5 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés ;

ATTENDU QUE le projet requiert un soutien financier ;

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a été autorisée à octroyer une subvention de 84 520\$ à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation ;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le maire, Sylvain Labrecque, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Suzy Côté, à signer l'«Entente concernant la subvention à la Municipalité de Lyster pour le financement du projet d'habitation Domaine Lysterel - Phase II» pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

2021-03-60

**4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 19 h 39.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lvster**



La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvain Labrecque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**  
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 29 mars 2021.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

NON ADOPTÉ